

Changement chez Bpost

Le courrier *non prior* sera livré

Moins de distribution de courrier quotidien. C'est ce que Bpost annonçait ce mardi avec son nouveau système de « distribution alternée ». Selon le service postal, dès mars 2020, votre courrier « non prioritaire » ne sera distribué que deux fois par semaine. Quelques points à retenir.

Sauf pour vos courriers prioritaires, le facteur ne passera plus que deux fois par semaine. C'est ce qu'annonçait mardi Henri de Romrée, directeur des activités courrier et distribution chez Bpost. Cela signifiait la fin de la livraison quotidienne des courriers « non prioritaires ». Au micro de la DH, le directeur explique la mise en place d'un nouveau modèle de « distribution alternée » prévu pour mars 2020. Bpost continuerait d'assurer une livraison quotidienne pour les lettres prioritaires, les colis, les recommandés, les périodiques ou encore les journaux. En revanche, les courriers avec un timbre rouge « non prior », eux, se verront consacrer uniquement deux jours de livraison par semaine. Et c'est précisément sur ces deux jours de distribution que M. Pireddu, facteur chez Bpost, souhaite apporter des précisions.

« C'était seulement une annonce accrocheuse, mais rien de plus » réagit l'employé Bpost. M. Pireddu explique que les personnes les plus touchées ne sont pas les expéditeurs mais bien les facteurs, puisqu'en mars, leur journée de travail sera divisée en deux. La première partie sera consacrée à la livraison des lettres « prior » et « non prior », puis la deuxième uniquement aux courriers « prior », aux recommandés et aux colis. Le facteur commencerait sa tournée par les courriers « urgents

» et la finirait avec les courriers « secondaires ». Seul le vendredi se distinguerait du planning de la semaine, puisqu'il serait dédié uniquement aux lettres prioritaires et aux paquets urgents. Le plan prévoit donc de réduire le nombre de tâches du vendredi et par conséquent, le nombre d'heures de travail.

Pour M. Pireddu, « en mars, le seul problème sera de trouver un moyen de combler nos journées du vendredi ». Il ajoute que Bpost cherche toujours une solution pour rattraper ces heures.

Un rival qui voit rouge

De nombreux médias ont réagi et l'appréhension a même gagné un autre pionnier du secteur. TBC-Post est le principal concurrent de l'entreprise semi-publique Bpost. Depuis la libéralisation du marché en 2011, cet opérateur postal belge s'est imposé comme une des seules alternatives à Bpost pour le courrier des particuliers. Mais Thierry Brugma, PDG de TBC-Post, précise que « Bpost a toujours le monopole sur les courriers administratifs, soit sur 37% du courrier total ». Il ajoute que les grosses entreprises auraient toujours du mal à renoncer au service de l'ex-entreprise publique.

Étonnamment, l'annonce sur la réduction du nombre de jours de distribution a été reçue comme une mauvaise nouvelle par le PDG. Un tel changement serait un coup dur pour TBC-Post, explique-t-il. En effet, le service privé n'est pas en capacité de couvrir tout le territoire et reste « dépendant » de certains services de Bpost. L'entreprise, « encore petite », en reçoit en trop grosse quantité de la part de ses clients et ne peut pas assurer seule la distribution. Elle est

donc contrainte de faire appel à un sous-traitant. Autrement dit, à Bpost, la seule autre entreprise licenciée de ce secteur. Moins de distribution de lettres non prioritaires signifierait donc moins de clients pour le concurrent TBC-Post.

Au final, peu de changement

L'annonce a fait les gros titres, mais finalement, peu de modifications. Pour M. Pireddu, c'est en fait les journées de travail des postiers qui seront les plus touchées. La distribution des courriers « non prior » sera davantage répartie et mélangée avec celle des courriers prioritaires. Aucune charge de travail en plus n'est à craindre, car « même si certains se trompent », les livraisons de la semaine ne seront pas concentrées sur deux jours.

Du côté des secteurs d'activité qui utilisent initialement l'envoi de courrier papier via Bpost, pas d'impact non plus. Les pompes funèbres par exemple, n'envoient quasiment plus de faire-part de décès papiers par la poste. Une employée de Lits funéraires à Bruxelles explique que les faire-part sont « devenus symboliques » et que « peu de clients demandent ce service ». Elle ajoute que même lorsqu'elle a des faire-part à envoyer, elle utilise le courrier prioritaire et « sûrement pas un service aussi peu fiable que le courrier normal ». Elle privilégie donc un service plus cher.

Les fêtes de fins d'années arrivent. Pour les amis ou la famille, la carte de vœux électronique fantaisie reste toujours moins chère que la traditionnelle cartonnée. Et elles seront livrées, instantanément.

Anaëlle LUCINA